La Région Occitanie Pyrénées · Méditerranée

Carole DELGA
Ancienne ministre
Présidente

Montpellier, le 26 septembre 2024

MONSIEUR PHILIPPE MARCHESI
PRESIDENT
PETR UZEGE-PONT DU GARD
2 RUE JOSEPH LACROIX
30700 UZES

VOS RÉF. : AR 2C 137 666 7845 1
NOS RÉF. : DITEE/SBT/41/D24-03455
AFFAIRE SUIVIE PAR : Aurélie TIBAUT
CONTACT : aurelie.tibaut@laregion.fr
Tél.: +33 (0)4 67 22 98 37

OBJET : Projet de création du PNR dans les Garrigues de l'Uzège

Monsieur le Président,

Par courrier du 29 mai, vous me demandiez de valider la création de l'association de préfiguration et de vous recevoir afin d'échanger sur ce sujet. Vous me rappeliez aussi avoir envoyé en fin d'année 2023 un courrier où vous sollicitiez l'intervention d'un médiateur pour trouver un compromis dans la création de l'association.

Avec 8 Parcs naturels régionaux et 2 en création, la Région Occitanie porte une politique en faveur des Parcs naturels régionaux ambitieuse. Lors de sa Commission Permanente du 13 décembre 2019, la Région a affirmé l'intérêt de créer un PNR dans les Garrigues de l'Uzège.

Depuis cette date, un grand nombre de communes a souhaité, comme vous l'avez souligné dans vos courriers, s'engager dans la démarche.
Pour autant, lors de la Commission Permanente du 13 décembre 2019, la Région – tout comme le Conseil départemental du Gard – avait conditionné la création de ce PNR à une volonté locale forte et partagée du territoire, avec la mise en place d'une structure de gouvernance regroupant *a minima* 50% des communes du périmètre dont la ville centrale d'Uzès. Or, la commune d'Uzès a voté contre, ce qui n'a pas permis de remplir les conditions fixées. La Région a dû, avec regret, suspendre la procédure de création du parc naturel régional comme je vous le précisais dans mon courrier du 10 octobre 2023.

Je vous signifiais dans ce courrier que, si les communes reconsidéraient leur position dans les prochains mois ou années, la Région serait toujours présente pour accompagner la procédure du projet de parc, or vous ne me faites pas part de tels évènements dans votre récent courrier.

Devant cette situation, vous m'avez informée que vous auriez voulu faire intervenir un médiateur. Le travail mené et accompagné par la Région en 2021 avec la réalisation de l'étude d'opportunité a permis d'animer le territoire et la concertation. Si vous souhaitez faire intervenir un médiateur en complément du travail déjà mené, la Région ne s'opposera pas à cette initiative et sera présente lors des réunions mais ce sujet reste une préoccupation locale et la Région ne pourra intervenir financièrement.

Toutefois, la Région pourra soutenir, dans le cadre de ses dispositifs, les actions que le PETR souhaitera porter afin de continuer à faire vivre ce projet collectif qu'est le PNR des Garrigues de l'Uzège sur son territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Carole DELGA